

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/72-07
Séance du 13 JUIL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Soutien à l'Association ALSACE QUALITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association ALSACE QUALITE pour 2007,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER